



CONSEIL COMMUNAL  
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 8 septembre 2011

**Préavis N° 19/2011 concernant la  
compétence accordée à la  
Municipalité pour les achats et  
dépenses extrabudgétaires jusqu'à  
concurrence de CHF 50'000.00**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 5 septembre 2011 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 19/2011,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Accorder à la Municipalité, durant la législature 2011-2016, la compétence d'engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 septembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire

  
Yves Filippozzi

  
Patricia Sava



Patricia SAVA  
Ch. du Ressay 16  
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01  
076/529 26 00  
secretaireduconseil@st-legier.ch